

# QUI SOMMES-NOUS ?

Le *Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers* (SDIS 32) est un établissement public chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Il concourt à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence. L'organisation départementale des SDIS est issue de la loi du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours. Le SDIS du Gers est officiellement « départementalisé » depuis 1998. Il est placé sous double autorité.



Alain CASTANIER, Préfet du Gers pour la gestion opérationnelle



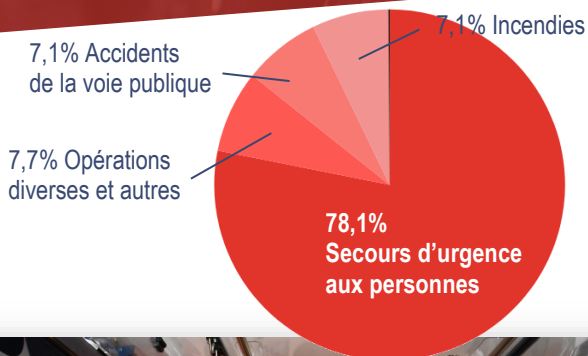
Bernard GENDRE, Président du conseil d'administration du SDIS du Gers pour la gestion administrative et financière



Son commandement est assuré par le Colonel Hors-classe Jean-Louis FERRES, Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Gers, pour la gestion de l'ensemble des moyens humains et matériels du SDIS.

## L'ACTION OPÉRATIONNELLE

Les risques principaux du département du Gers sont inventoriés dans le SDACR, le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques.



Les sapeurs-pompiers du Gers c'est :

**14 152 INTERVENTIONS en 2025**

*Soit 1 intervention toutes les 37 minutes*

**93% de VOLONTAIRES**

**29,27% de FEMMES**



## DES MÉDECINS SAPEURS-POMPIERS INTERVENANT À LA DEMANDE DU SAMU (MSP-IDS) POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES VICTIMES DANS LE DÉPARTEMENT DU GERS

Le 1<sup>er</sup> avril 2020, le département du Gers a activé le dispositif des MSP-IDS. Une dizaine de médecins, sapeurs-pompiers volontaires du SDIS 32, interviennent à la demande du SAMU-Centre 15 dans les zones dites « blanches » où le SMUR ne peut pas arriver en moins de 30 minutes. Ils peuvent ainsi se rendre plus rapidement sur les lieux dans l'attente de l'arrivée du SMUR.

### LE DISPOSITIF OPÉRATIONNEL

Premier maillon de la chaîne des secours, le Centre de Traitement de l'Alerte et le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CTA/CODIS) assure la réception et le traitement des demandes de secours. Il réceptionne plus de 35 000 appels par an. Implanté sur le site de la direction départementale, il est intégré depuis 2007 au sein d'une plateforme de régulation des secours et des soins qui centralise les appels 18 - 15 et 112 en collaboration avec les partenaires du secours, des soins, de la sécurité et de la salubrité publique.

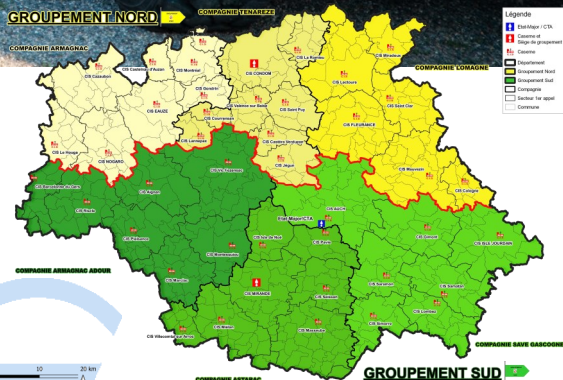
Le SDIS du Gers regroupe 43 centres d'incendie et de secours organisés en 2 groupements territoriaux et 6 compagnies.

### LE BUDGET

⇒ Fonctionnement : 19 930 078 €

⇒ Investissement : 6 009 145 €

Pour l'exercice 2025, le SDIS a bénéficié de la contribution du conseil départemental (55%) et de celle des communes et EPCI (45%) à hauteur de 17 546 354 €.



## BESOIN D'INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ?

CONTACTEZ LES SAPEURS-POMPIERS DU GERS  
Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers (SDIS 32)  
Chemin de la Caillaouère - CS 90 505 - 32021 Auch Cedex 9  
Tél : 05 42 54 12 00 / Courriel : [direction@sdis32](mailto:direction@sdis32)  
Site internet : [www.sdis32.fr](http://www.sdis32.fr)

